



La presqu'île du Cap Ferret est un banc de sable et le recul du trait de côte est l'un des multiples risques qui la menace. ARCHIVES LAURENT THEILLET/SO



Le Piéton

a vu que Thomas Sammarcelli, actuel conseiller municipal de Lège-Cap-Ferret et fils de l'ancien maire Michel Sammarcelli, défend une proposition d'amendement à présenter dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) : celui d'un abattement d'au moins 50% des frais de succession en faveur des héritiers de résidences principales dans les zones tendues. Et ce, à condition que ces derniers s'y installent à l'année en résidence principale. « Sans cette mesure, nos villages sont menacés par une baisse de population résidente à l'année », explique-t-il. La dite proposition a été soumise à la députée Sophie Panonacle, et à différents maires concernés.

À noter

« Sud Ouest » recherche un correspondant rugby Sud-Bassin.

Vous connaissez et aimez le rugby ? Vous maîtrisez l'écriture, la photo, Internet et les outils informatiques de base ? Vous habitez dans le Sud-Bassin ? La proposition de « Sud Ouest » peut alors vous intéresser. La rédaction recherche un correspondant pour couvrir l'actualité sportive du Rugby Club Bassin d'Arcachon (RCBA). Il convient, pour postuler, d'être disponible pour couvrir les matchs à domicile du dimanche tous les quinze jours pendant la saison de rugby. Une expérience dans l'écriture n'est pas indispensable, mais elle est bienvenue. Les correspondants locaux de presse (CLP) sont des travailleurs détachés qui s'adonnent à cette activité complémentaire, qui n'est pas un emploi. Ils ne sont pas salariés du journal. Envoyez votre candidature par mail à l'adresse arcachon@sudouest.fr.

Les Escapades musicales se poursuivent

Festival. Dans le cadre du festival de musique classique des Escapades musicales, le Quatuor Métamorphoses, avec Jonathan Rapiengas au piano, se produit ce soir à la basilique Notre-Dame d'Arcachon, pour un programme allant de Franck à Ravel. Ensuite, demain, c'est à l'église Saint-Éloi d'Andrenos-les-Bains que jouent Pierre Fourchennet (violon) et Dana Ciocarlie (piano). Samedi, c'est dans le cadre de la villa Thétys, à Pyla-sur-Mer, que se jouera le récital du 150^e anniversaire de la naissance de Ravel, avec Philippe Bianconi au piano. Début des concerts à 20 h 30. Réservations sur lesescapadesmusicales.com.

LÈGE-CAP-FERRET

Le recul du trait de côte d'ici cent ans effraie les propriétaires

Mardi, la réunion publique à propos du plan de prévention des risques littoraux a démontré l'incompréhension d'une partie des habitants face aux hypothèses du recul du trait de côte retenues par l'État sur la façade intérieure du Bassin

David Patsouris
d.patsouris@sudouest.fr

Il n'y avait plus une chaise libre dans la salle de la Forestière (non climatisée) du Cap Ferret mardi. L'État y organise la première réunion publique autour du plan de prévention des risques littoraux (PPRL). Voilà six ans que ce PPRL datant de 2001 a été mis en révision, un travail ponctué par de multiples réunions du Comité de concertation et d'association (Cocoas). Il était temps...

En effet, les rumeurs et les craintes parcourent la presqu'île comme un frisson : s'imposant à tous les documents d'urbanisme, un PPRL avance des hypothèses du recul du trait de côte pour les cent ans à venir et a des conséquences sur les possibilités de construire (et sur la valeur des biens). Or, ce PPRL avance, par principe de précaution, un recul de 50 cm par an sur la façade intra-Bassin de la presqu'île (50 m en cent ans), plaçant en zone rouge une bande de 60 mètres de large de Bélisaire jusqu'à Clauouey.

Une nouvelle étude

Mardi, les services de l'État et le cabinet Créocéan ont expliqué tout ça au public. Mais d'abord, Philippe de

Gonneville, le maire Horizons de Lège, en ouvrant la réunion, a fixé un ultimatum à Jean-Louis Amat, le sous-préfet d'Arcachon : il propose que la Ville paie une nouvelle étude portant sur le recul intra-Bassin à trente ans, secteur par secteur, et que le préfet retarde donc le porter à connaissance du PPRL à la fin de l'année plutôt qu'à la rentrée. « Et si la réponse est négative, nous quittons la salle. »

« Rien ne permet d'affirmer que ce qui a tenu pendant cent ans perdurera pendant cent ans encore »

« Cinéma ! » crie quelqu'un dans le public. Jean-Louis Amat prend quelques détours (et son temps) avant de soulager le maire. « Il faut avancer. Nous ne sommes pas sûrs d'un résultat plus probant, mais on peut attendre quelques mois de plus. Nous nous donnons donc la possibilité avec vous de travailler sur un cahier des charges pour cette étude. » Le drame est évité. Mais pas l'incompréhension du public face à ces cartes duristes liées au recul du trait de

côte à cent ans. Sur la façade océanique, tout le monde a compris que la mer rongerait les plages. Mais à l'intérieur du Bassin, non. D'ailleurs, Anaïs Daburon, de Créocéan, montre qu'en cent ans, le trait de côte n'a, ici, pas reculé. Les plages sont cependant parfois rechargées en sable, sauf celle de Bertic à Clauouey, qui n'a pas bougé. Et l'aléa d'une tempête venue de l'est qui avalerait dix mètres de côte n'est jamais arrivé. « Alors pourquoi ces valeurs retenues par l'État ? » s'interroge Laurent Maupilé, ex-premier adjoint. « Pourquoi prendre en compte les ouvrages de la Pointe, d'Hortense, du Mimbeau, et pas les digues et les perrés jusqu'à Clauouey ? »

Prévention, prévision...

Un ostréiculteur exprime tout son désarroi : « Il y a des gens qui travaillent et entretiennent ce trait de côte. On a même gagné du terrain sur la mer. On ne peut pas prendre un crédit pour construire et un autre pour démolir. Vous ne nous délocaliserez pas comme ça. » Dans la salle, la plupart des gens ne voient pas le bien-fondé scientifique de ce recul de 50 cm annuel. « De 1924 à aujourd'hui, le trait de côte n'a pas bougé, et là, vous nous dites qu'il aura reculé

de 50 mètres dans cent ans, qu'on n'aura rien fait pour se défendre. » « On peut lutter contre l'érosion », dit un autre.

Stéphane Mais, chargé de mission au service risques à la Direction départementale des territoires et de la mer, est ici pour faire de la pédagogie. Alors il s'y colle : « Un PPRL n'est pas un outil pour détruire les maisons. Il s'agit de faire évoluer un territoire en tenant compte du risque. Le but n'est pas d'empêcher les gens de vivre, ni de les exclure d'ici. »

« Ce PPRL doit être amendé pour être plus raisonnable », lance un habitant. « Plus raisonnable pour arranger tout le monde ? » rétorque Stéphane Mais. « Rien ne permet d'affirmer que ce qui a tenu pendant cent ans perdurera pendant cent ans encore, avec, en plus, les conséquences du réchauffement climatique. Rien ne garantit l'entretien des perrés pendant cent ans. Alors dans le doute, on prend les devants, mais on ne va pas tout interdire. Le règlement du PPRL sera écrit dans la concertation. » Et l'État ne peut pas imposer à un propriétaire de défendre le trait de côte, rappelle le sous-préfet.

Dans la salle, on brandit l'exemple du PPRL de 2001 qui voyait la pointe sous l'eau et qui ne prenait pas en compte les ouvrages de défense. « On fait de la prévention, pas de la prévision, insiste Stéphane Mais. Ce recul envisagé en 2001 n'a pas eu lieu. Tant mieux ! Mais c'est la responsabilité de l'État d'évaluer le risque. » « Et puis, d'ici cent ans, ce PPRL sera certainement révisé à nouveau », sourit Jean-Louis Amat.